

## Préface

*Julie Allan, rapporteur du groupe de projet*

Cette publication se fonde sur plusieurs travaux présentés lors de la conférence qui a marqué l'aboutissement du projet « Politiques et pratiques de l'enseignement de la diversité socioculturelle » du Conseil de l'Europe, organisée du 26 au 28 octobre 2009 en coopération avec le ministère de l'Éducation de la Norvège, le Oslo University College ainsi que le Centre européen Wergeland. La conférence a réuni des responsables gouvernementaux européens chargés de la formation des enseignants, des formateurs d'enseignants, des chercheurs et des représentants d'organisations internationales non gouvernementales. L'objectif était de permettre aux participants d'élargir leur vision des choses sur certaines questions fondamentales liées à la diversité et à l'inclusion dans le domaine de la formation des enseignants. Il s'agissait également de définir de nouvelles perspectives pour les travaux menés au niveau européen. La conférence s'est concentrée sur les activités et résultats de ce projet du Conseil de l'Europe, ainsi que sur les conditions de mise en œuvre et d'adaptation aux contextes nationaux du Cadre de compétences pour les enseignants traitant de la diversité, qui constitue l'un des produits finaux du projet.

La conférence a consisté en des allocutions et interventions principales en séance plénière, entrecoupées de séances de travail au cours desquelles les participants étaient répartis en groupes de travail. Les groupes de travail étaient formés autour des trois groupes de compétences définis dans le cadre (et détaillés ci-dessous). Dans chacun d'entre eux, des experts ont présenté des études de cas illustrant des compétences particulières :

- *connaissances et compréhension*, avec des études de cas sur « L'enseignement de l'histoire à des fins de réconciliation et de tolérance dans les situations de conflit et de postconflit », par M. John Hamer, université de Nottingham, Royaume-Uni ; « Un Cadre de référence pour des approches plurielles des langues et des cultures – Un outil pour la prise en compte de la diversité à l'école », par M. Michel Candelier, université du Maine, France ; et « La qualité de l'enseignement vue sous

- l'angle de la diversité », par M. Boncho Gospodinov, université Saint-Clément-d'Ohrid de Sofia, Bulgarie ;
- *communication et relations*, avec des études de cas sur les thèmes suivants : « Création des nouvelles catégories de problèmes sociaux : le cas des enfants de l'après-seconde guerre mondiale en Norvège et en Allemagne », par M<sup>me</sup> Eva Simonsen, professeur à l'université d'Oslo ; « Education à la diversité et inclusion : responsabilité de l'établissement scolaire dans son ensemble – Concepts innovants et évolutions dans la formation des enseignants et le système scolaire en Allemagne », par M<sup>me</sup> Ulrike Wolff-Jontofsohn, directrice de formation au Département de formation des enseignants, en Allemagne ; et « Enjeux majeurs de l'éducation des Roms », par M. Calin Rus, Institut interculturel, Roumanie ;
  - *management et enseignement*, avec des études de cas sur : le *Portfolio européen pour les enseignants en anglais en formation initiale* à des fins de promotion de la diversité et de l'inclusion, par M<sup>me</sup> Hanna Komorowska, professeur à l'École de sciences sociales et humaines de Varsovie, Pologne ; « Stratification sociale dans la classe : enjeux pour les enseignants », par M<sup>me</sup> Silvia Svetanska, professeur à la faculté d'Education, Bulgarie ; et « L'enseignement de l'histoire dans les classes multiculturelles à partir de sources d'information », par M<sup>me</sup> Luisa de Bivar-Black, consultante en éducation, Portugal.

## **De la gestion démocratique de la diversité par l'éducation comme but politique du Conseil de l'Europe et de ses Etats membres**

*Ólöf Ólafsdóttir, directrice a.i. de la Direction de l'éducation et des langues du Conseil de l'Europe*

Cet ouvrage est le quatrième et dernier de la série des publications du projet « Politiques et pratiques de l'enseignement de la diversité socioculturelle », lancée par le Comité directeur de l'éducation en octobre 2006 en tant que réponse au plan d'action adopté par le 3<sup>e</sup> Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe, tenu à Varsovie en mai 2005.

Durant les deux dernières décennies, en effet, le Conseil de l'Europe a approfondi la question de la diversité et celle de la gestion de la diversité par l'éducation, et cela pour plusieurs raisons : premièrement, avec la chute des anciens régimes en Europe centrale et orientale et la réunification de l'Europe dans les années 1990, le nombre d'Etats membres du Conseil de l'Europe est passé de 22 en 1989 à 47 en 2008. Les questions de viabilité de la démocratie et de respect des droits de l'homme dans ce nouvel espace démocratique européen ont ainsi atteint une dimension sans précédent, sur fond d'augmentation des flux migratoires et d'une plus grande attention accordée aux droits des minorités ethniques. Deuxièmement, les événements du 11 septembre 2001 ont braqué les projecteurs sur la question de la diversité religieuse et sur la place essentielle qu'elle occupe dans la diversité culturelle. Troisièmement, la mondialisation, toujours croissante, mais aussi la mobilité des populations, les difficultés économiques, le chômage et l'exclusion sociale ont largement contribué au regain d'intérêt pour les questions de diversité sociale et culturelle, et à la nécessité de mettre en place des politiques d'inclusion sociale par l'éducation.

Depuis 2003, le cadre conceptuel et politique des travaux du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la gestion de la diversité et à la compréhension interculturelle a connu maintes évolutions et a gagné en visibilité. De nombreux textes politiques ont été adoptés

dans ce domaine, comme la déclaration faite lors de la 21<sup>e</sup> session de la Conférence des ministres de l'Éducation du Conseil de l'Europe, tenue à Athènes en novembre 2003, qui a reconnu le rôle de l'éducation interculturelle et la contribution majeure du Conseil de l'Europe dans le maintien et le développement de l'unité et de la diversité des sociétés européennes. Les ministres ont encouragé les États membres à insister sur la préparation des enseignants afin que ces derniers puissent gérer et résoudre de manière non violente les nouvelles difficultés auxquelles les écoles sont confrontées du fait de la discrimination, du racisme, de la xénophobie, du sexisme et de la marginalisation.

Le 3<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe mentionne explicitement dans son plan d'action le dialogue interculturel, et notamment le dialogue interreligieux, comme un moyen de faire de la diversité des cultures européennes une source d'enrichissement mutuel et de promouvoir l'unité dans la diversité.

La Déclaration de Faro, adoptée par les ministres de l'Éducation et de la Culture fin 2005, en clôture des commémorations marquant le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Convention culturelle européenne, insiste sur le respect des droits culturels et du droit à l'éducation. Elle appelle à la mise en place de politiques publiques favorisant la diversité culturelle et le dialogue, au développement de la connaissance de l'histoire, des cultures, des arts et des religions, et au soutien des activités et des échanges culturels et artistiques en tant que supports de dialogue.

En 2006, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a lancé l'élaboration d'un document d'orientation majeur en vue de guider les travaux de l'Organisation pour atteindre les objectifs explicitement soutenus par le 3<sup>e</sup> sommet. À l'issue de consultations et de négociations approfondies, le *Livre blanc sur le dialogue interculturel : vivre ensemble dans l'égalité* a été adopté en 2008. Il contient un ensemble de principes pour combattre le racisme et l'intolérance, valoriser la diversité culturelle et promouvoir le respect mutuel. L'adoption du livre blanc a renforcé le statut du dialogue interculturel en tant que valeur fondamentale du Conseil de l'Europe, aux côtés de la démocratie, des droits de l'homme et de la prééminence du droit.

Les professionnels de l'éducation sont ainsi devenus un groupe cible majeur du Conseil de l'Europe dans chaque nouveau projet que l'Organisation lance dans ce domaine. Ils ont pour mission de préparer les nouvelles générations d'Européens à un futur dans lequel celles-ci devront de plus en plus être sensibles à la diversité et composer avec les différences. Les professionnels de l'éducation sont les acteurs majeurs d'un système éducatif dont la mission est de développer des connaissances et des savoir-faire pour renforcer la réflexion critique, l'expression personnelle et l'innovation, ainsi que le respect des droits de l'homme et de la démocratie. En mettant la priorité sur le corps enseignant, les décideurs qui ont adopté les textes d'orientation que je viens de mentionner savaient ce qu'ils faisaient : ces textes ciblent de nouvelles générations d'Européens et font entrer la diversité sur la scène, en tant que ressource pour l'ensemble de la société.

Reconnaître la diversité, c'est reconnaître les droits sociaux et culturels des individus et le droit à une éducation de qualité pour tous. Concrètement, cela signifie qu'il faudrait garantir à chaque être humain non seulement l'égalité d'accès à l'éducation, mais aussi l'égalité des chances et l'égalité des résultats. Les nombreuses idées avancées par le projet « Politiques et pratiques de l'enseignement de la diversité socioculturelle » pourraient contribuer à mettre en œuvre le droit à une éducation de qualité, par exemple l'idée selon laquelle la réussite de l'éducation des enfants passe par la valorisation de la diversité. Sur un autre plan, la prise en compte par l'éducation des besoins spécifiques de chaque personne renvoie, de toute évidence, au respect et à la promotion des droits de l'homme de tous les individus. Ce principe s'écarte de l'idée d'égalité de traitement pour tous, qui aboutit souvent à la marginalisation et à la hiérarchisation des groupes sociaux et culturels. Il suppose également que les problèmes de discrimination et d'inégalités soient rendus visibles et que les autorités comme les individus s'emploient à les combattre.

La 22<sup>e</sup> Conférence des ministres européens de l'Éducation du Conseil de l'Europe, qui s'est tenue à Istanbul en mai 2007 sur le thème « Education interculturelle : gestion de la diversité, renforcement de la démocratie », a donné au Conseil de l'Europe un mandat précis : celui de réfléchir aux nouveaux aspects des droits sociaux et culturels dans le contexte européen actuel. Dans le

cadre de ce mandat, des échanges de vues ont eu lieu à Prague, en novembre 2008, au 5<sup>e</sup> Forum du Conseil de l'Europe. L'une des conclusions de ce forum mérite ici d'être mentionnée: à l'avenir, le Conseil de l'Europe devra très probablement réfléchir à la façon de garantir aux exclus sociaux le droit à l'éducation, y compris à ceux qui sont sortis du système scolaire et dont le nombre ne fait qu'augmenter en raison de la détérioration de la situation économique dans de nombreuses régions d'Europe. Il importe à cet égard de prendre conscience du fait que l'apprentissage est rendu difficile par la récession économique et la pauvreté grandissante parmi nos populations. Cette conférence sera également l'occasion d'examiner dans quelle mesure l'Etat doit contribuer à offrir à tous une éducation de qualité.

Une meilleure prise en compte de la diversité dans l'éducation se traduit-elle nécessairement par une amélioration de la qualité ?

Pour bien gérer la diversité dans l'éducation, il importe, avant toute chose, d'adopter une approche globale. Respecter la diversité, cela suppose de respecter le pluralisme et d'offrir des possibilités d'apprentissage adaptées, accessibles et ouvertes à tous, ainsi qu'un traitement différencié lorsque cela est nécessaire. Vu sous cet angle, le renforcement et la gestion de la diversité dans l'éducation devraient être des vecteurs de qualité. Il s'agit au minimum d'appliquer deux principes: d'une part, offrir à tous un accès à l'éducation et aux activités d'apprentissage, et, d'autre part, accorder une attention particulière aux personnes et aux groupes qui ont des besoins spécifiques. Cela suppose également de proposer des offres éducatives suffisamment souples, d'instaurer une gouvernance démocratique dans les établissements scolaires et – au niveau local, là où les gens vivent, travaillent et apprennent – d'établir des partenariats avec les parents et entre l'école et la collectivité. Grâce à ses nombreux projets, le Conseil de l'Europe a une très grande expérience de la conception et de la mise en œuvre d'activités qui tiennent compte de ces exigences. Je veux bien sûr parler du projet qui nous occupe aujourd'hui, mais aussi d'autres projets portant notamment sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme, sur l'éducation des Roms et des Gens du voyage, et sur l'éducation interculturelle, sujet que nous serons d'ailleurs amenés à traiter dans les quatre années à venir.

Cette publication offre une excellente occasion de partager les enseignements tirés du projet « Politiques et pratiques de l'enseignement de la diversité socioculturelle » et aussi d'autres projets menés par le Conseil de l'Europe dans les domaines de l'enseignement de l'histoire, des politiques linguistiques et de l'éducation des Roms et des Gens du voyage, de l'éducation à la citoyenneté démocratique. De plus, elle vient nourrir le débat européen sur les principaux défis auxquels les enseignants européens doivent faire face lorsqu'ils abordent la question de la diversité sociale et culturelle.



## Diversité et inclusion – Enjeux pour la formation des enseignants

*Tora Aasland, ministre de l'Éducation et de la Recherche de la Norvège*

Les sociétés dans lesquelles nous vivons nous exposent à des pressions considérables pour que nous restions conformes à certains modèles. En tant qu'électeurs, dans notre façon de nous habiller, en tant que consommateurs, dans les couleurs et les tissus que nous choisissons pour décorer nos maisons, nous sommes censés être « en conformité », être « normaux ». Dans le même temps, nous reconnaissons tous que la liberté d'être différents, c'est-à-dire de choisir, d'avoir nos propres goûts, de ne pas nous ressembler et de nous nourrir différemment, participe de ce que nous appelons généralement « une bonne société ». On pourrait dire que la capacité – ou l'incapacité – à trouver ce juste équilibre est une caractéristique nationale essentielle.

L'école est – et a toujours été – censée contribuer à résoudre ce dilemme. Selon l'ancien plan national de 1959 pour l'éducation élémentaire en Norvège, judicieusement baptisé « plan normal », l'un des objectifs majeurs de l'éducation élémentaire était *de faire des élèves (Gagns menneske) de bonnes personnes ou des personnes convenables*. A l'époque, les normes communes relevaient d'une évidence et étaient acceptées par tous. Celles d'aujourd'hui doivent tenir compte d'une diversité beaucoup plus large. Non seulement sommes-nous, en tant qu'individus, plus larges d'esprit, mais nous nous sommes aussi enrichis au contact d'un flot continu de langues, de cultures, de tenues vestimentaires, de coiffures, de religions et de coutumes, venus du monde entier. Que dire aujourd'hui de la normalité et de la bienséance ?

Il n'y a pas si longtemps, le concept politique à la mode était l'intégration. Il fallait aider ceux qui étaient en marge de la société ordinaire à y entrer, c'est-à-dire à ressembler davantage à ceux qui s'y trouvaient, au minimum en changeant de langue, de culture et de traditions. J'aime à penser qu'aujourd'hui nous nous pré-occupons plus d'inclusion. Dans une société inclusive, personne ne se situe à l'extérieur. Chacun de nous doit donc trouver un moyen

de gérer la diversité, ce qui vaut également pour le milieu scolaire. L'idéal européen, c'est une école inclusive, une école pour tous.

Qu'est-ce qui rend, dès lors, une école inclusive ?

Dans une école inclusive, chaque élève appartient à une classe ou à un groupe qui l'aide à se sentir partie prenante d'un contexte social. Autrement dit, une telle école accepte en son sein les individus et la collectivité, est sensible aux différences et à la diversité, et a la capacité d'adapter le programme scolaire, les devoirs et les méthodes à chaque apprenant. Elle associe les élèves et les parents aux discussions, aux choix et aux évaluations des questions relatives à la diversité.

Le défi à relever est donc de former des enseignants qui soient adaptés à cette nouvelle école. Vous le savez, en Norvège, la formation des enseignants est en pleine transformation et le livre blanc présenté au parlement au printemps dernier contient, à cet égard, de nombreuses et ambitieuses recommandations :

« L'enseignement [...] doit être conforme aux objectifs énoncés dans le Curriculum national pour l'éducation élémentaire, mais aussi adapté aux capacités et aux besoins différents des élèves. Ceux-ci doivent avoir le sentiment de maîtriser les difficultés qu'ils rencontrent dans la matière étudiée et de se sentir inclus dans une communauté sociale.

Un socle de valeurs solide et une vaste compréhension des cultures sont essentiels à une société inclusive et à un environnement d'apprentissage qui respecte la diversité et les différences. »

Je vous le dis avec plaisir et avec fierté, le nouveau système de formation des enseignants, qui accueillera ses premiers étudiants à l'automne prochain, va, j'en suis convaincue, dans la bonne direction. Nous avons besoin d'enseignants pour profiter de la diversité autant que pour la gérer, et de nombreux signes montrent, me semble-t-il, que nous parviendrons à réaliser cet objectif.

Certes, la diversité doit apparaître dans toutes les disciplines et toutes les activités, mais un tel changement d'état d'esprit dans l'éducation nécessite aussi une approche directe. C'est pourquoi nous avons repensé le programme de la théorie générale de l'éducation pour y inclure un nouvel élément : *le savoir des élèves*. L'expression semble en français beaucoup plus étrange qu'en norvégien. En fait, elle traduit l'idée que pour faire face à

la diversité dans nos salles de classe et être capable de répondre en professionnel aux besoins exprimés par chaque apprenant, il faut avoir suivi des études de haut niveau. Voilà donc notre but : faire évoluer la profession d'enseignant. Et cette nouvelle discipline, le savoir des élèves, est l'un des outils de cette évolution.

J'aimerais mentionner une ressource importante de cet ambitieux projet. Le Centre européen Wergeland est un centre de ressources sur l'éducation pour la compréhension interculturelle, les droits de l'homme et la citoyenneté démocratique. Inauguré ici, à Oslo, en février 2009, il est le fruit d'une coopération entre la Norvège et le Conseil de l'Europe. Il a notamment pour mission de mener des recherches et de dispenser des formations sur les droits de l'homme, la citoyenneté démocratique et le dialogue interculturel dans le domaine de la formation des enseignants. Certes, le centre n'en est qu'à ses débuts, mais il jouera, nous en sommes convaincus, un rôle de catalyseur.